

## Carrefour Vacances 2022

Le samedi 5 novembre 2022 de 8 h 30 à 17 h 00

dans le hall de l'Hôtel de la province Sud,  
Baie de la Moselle - Nouméa



**Les grandes vacances s'approchent grands pas ! Aussi, le temps d'une journée, la province Sud propose aux parents et aux jeunes de venir rencontrer les organisateurs de centres de vacances ou de loisirs pour prendre connaissance des offres de loisirs à la journée ou avec hébergement.**

Cet évènement permet aux parents de découvrir toutes les activités et les programmes proposés et de bénéficier de tous les renseignements qu'ils souhaitent pour pouvoir inscrire leurs enfants dans les centres de vacances et de loisirs de leur choix.

Tout au long de la journée, des animations sur scène seront proposées (des danses, des chants, de la musique).

Pour en savoir plus et retrouver l'annuaire de tous les centres de vacances et de loisirs comme le programme des animations du **samedi 5 novembre 2022**, cliquez le lien suivant : [CARREFOUR VACANCES](#)

→ **L'accompagnement des familles et des centres de vacances et de loisirs**

Depuis des années, la province Sud accompagne les familles dans la prise en charge des enfants durant les temps de vacances scolaires, via sa direction de la culture, de la jeunesse et des Sports (DCJS)

notamment. Elle soutient également les organisateurs et directeurs de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) pour garantir un encadrement sécurisé et professionnel, ainsi que des activités de qualité et une hygiène aux normes.

**L'opération Carrefour vacances offre la possibilité aux organisateurs de promouvoir leurs activités, de se rencontrer et d'échanger sur leurs programmes.**

### **Un cadre très réglementé**

Pour décrocher leur habilitation, les centres de vacances et de loisirs sont soumis à un cadre réglementaire, relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Dans le cadre de la délégation de compétences du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, au travers sa direction de la culture, de la jeunesse et des sports, est chargée, sur son territoire, du suivi administratif et du contrôle de ces derniers, pour veiller au respect de la réglementation destinée à garantir la sécurité et l'épanouissement au sein des CVL :

- Un projet pédagogique décrivant le fonctionnement du centre en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques, de moyens matériels et humains
- Une équipe d'encadrement qualifiée en fonction de l'âge et de l'effectif des enfants
- Des lieux adaptés et sécurisants
- Des dispositions concernant l'hygiène et la sécurité.

**CONTACT PRESSE**

Marc Spisser : 76 18 74

